



Aix en Provence

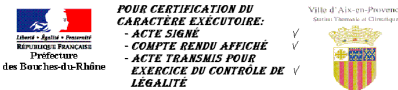
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-520**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : A013-211300017-20141216-55530-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 17/12/2014 |
| Date de réception : mercredi 17 décembre 2014 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

OBJET : MISE EN PLACE DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : MISE EN PLACE DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de répondre à l'obligation faite aux communes de réaliser annuellement une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la population (code de l'Action Sociale et Familiale -CAFS- article R.123-1 et 2), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) doivent mettre en place des systèmes d'organisation et de partage de l'information avec et entre les partenaires permettant :

- d'inscrire les orientations et l'action du CCAS dans un cadre légal (fondement juridique, justification des financements, adéquation des actions aux besoins des publics),
- de fonder son organisation et ses actions sur une analyse partagée de l'ensemble des problématiques sociales du territoire,
- de doter les décideurs municipaux d'outils d'aide à la décision fondés sur une démarche partenariale.

En 2013, le CCAS d'Aix-en-Provence a effectué un premier travail de recueil de données et d'expériences auprès de divers CCAS et de l'UNCCAS afin de déterminer le mode opératoire le mieux adapté. Cette démarche a abouti à l'élaboration, début 2014, d'un cahier des charges visant à faire appel à un consultant qualifié pour réaliser le diagnostic social requis par le CASF et se doter des outils analytiques de base (essentiellement informatiques et méthodologiques) pour en assurer le suivi.

Outre son caractère obligatoire, l'ABS est l'outil essentiel permettant d'objectiver les problèmes perçus sur le terrain et participer au développement global du territoire.

Afin de mener au mieux la démarche entreprise un Marché À Procédure Adaptée À Maîtrise d'Ouvrage (MAPA d'AMO) sera passé pour la mise en place de l'ABS, c'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS une dotation complémentaire d'un montant de 30 000 € (trente mille euros),
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 92520 657362 1724, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-520 - MISE EN PLACE DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS)-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 49 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)